# le bulletin

snpnc au service d'un métier depuis 1954

TOUS PNC EASYJET — BS.10-12-056-EZY — Tél : 01 49 19 58 18

03/10/2012

## Le 1% logement, l'action logement, les assurances loyers impayés (GRL, GLI).....
## Tous ces "must have" sur lesquels nous, PNC easyJet, devons faire une croix...

Action Logement — Les entreprises s'engagent avec les salariés

En France, il existe un dispositif communément appelé le 1% logement. Ce dispositif permet, via des organismes dits "receveurs", de collecter une taxe versée par les employeurs.

**Qu'est-ce qu'Action Logement ?**

C'est la dénomination usuelle de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole.

**À l'origine**, celles-ci devaient consacrer 1 % de leur masse salariale au financement de la résidence principale des salariés. Après des baisses successives, ce taux est fixé depuis 1992 à 0,45 %.

**A quoi sert Action Logement ?**

**Depuis sa création**, Action Logement intervenait essentiellement dans deux domaines traditionnels : **l'investissement pour la réservation de logements locatifs et le financement de prêts aux salariés**.

**À partir de 1996**, il a engagé sa modernisation dans le cadre d'une politique conventionnelle entre l'Etat et les Partenaires sociaux. Il a ainsi élargi ses moyens d'intervention pour accompagner les salariés tout au long de leur parcours résidentiel en créant progressivement **les produits en droits ouverts, et les services CIL-PASS®, et récemment le PASS-FONCIER® et la GRL®**.

**A quoi sert la GRL ?**

La GRL c'est une assurance demandée quasi systématiquement par les propriétaires lors de la location d'un appartement en France.
Créée en1999 , d'abord sous le nom " LOCAPASS", la GRL (garantie risques locatifs) permet aux futurs locataires d'apporter une caution de l'état lorsqu'ils présentent un dossier pour louer un bien. Cette caution de l'état se substitue à la caution solidaire (parents, proches) et est une garantie absolue pour le bailleur.
De plus, depuis février 2008, la loi N°2008-111 pour le pouvoir d'achat, a limité le dépôt de garantie légal à un seul mois de loyer lors de la signature d'un bail, incitant d'autant plus les propriétaires à avoir recours aux assurances pour loyers impayés, enfin cette loi permet l'avance du dépôt de garantie par un tiers (le tiers étant l'action logement).
Pour simplifier : Tout salarié en France travaillant pour un employeur ayant au moins 20 salariés dans ses effectifs sur une période 12 mois, peut, lorsqu'il souhaite louer un bien ne pas avoir à faire appel à des proches devant se porter "caution", et ne pas avancer le dépôt de garantie, simplement parce que son employeur cotise à l'action logement.

**C'est d'ailleurs ce qui devrait bientôt se produire pour une infime partie des salariés easyJet en France: nos collègues du Marketing, RH et nos CRA.**

non, vous ne rêvez pas, c'est ce qui devrait se passer prochainement, ils vont y avoir droit...

## MAIS LE PN (PNC PNT CPM &Co) N'Y A PAS DROIT
## TOTALEMENT INJUSTE, SCANDALEUX ET INACCEPTABLE

Mais comment est-ce possible ?
Pourquoi ?

C'est assez complexe, car selon easyJet, les PN travaillent pour un entreprise qui est basée en GB et qui n'a pas créé d'établissement en France, et, toujours selon la Compagnie, la seule structure locale qui gère le PNC en France s'appelle une base d'exploitation...pas une entreprise. Qui dit pas d'entreprise, dit pas de liasse fiscale, dit pas de 1%. Bien entendu les délégués de tous les syndicats sont en désaccord avec ce point de vue, et avec le montage utilisé par easyJet pour s'implanter en France. Le Comité d'Entreprise également en désaccord a lancé il y a plusieurs mois une (longue) action en justice à l'encontre de la Compagnie.
Le pire, c'est que nous avons obtenu la confirmation écrite, de la part de l'action logement, via son service juridique, qu'easyJet peut tout à fait, à titre volontaire, faire des versements au 1%...Tout est une question de volonté finalement.

## Le CIF, le DIF, la participation aux bénéfices ?

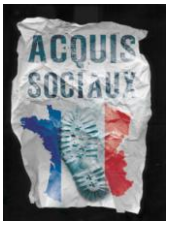


Les congés individuels à la formation, droit individuel à la formation font partie des droits que les salariés obtiennent après une certaine ancienneté. Ces formations permettent entre autres d'envisager un "recyclage" ou de reprendre ses études.
Mais, chez easyJet, en France, en raison selon la Compagnie, de son statut fiscal, personne ne peut y prétendre.
La participation aux bénéfices : En raison, selon easyJet, de son statut fiscal, et, bien que l'accord sur la participation ait été signé il y a plusieurs années, il n'ya pas, et il n'y aura pas de participation aux (très copieux) bénéfices.

## Mais, au final, pourquoi easyJet dit NON à tout ca ?

**Une seule réponse....lapidaire ----->**

**Nous sommes en désaccord avec le fait que, NOUS PNC easyJet, devons faire une croix sur tant de droits et nous allons le faire savoir haut et fort à la Compagnie et à nos clients....STAY TUNED**

## LE SNPNC NE DEFEND QUE LE PNC ! REJOIGNEZ-NOUS !

**Pour recevoir votre bulletin d'adhésion au SNPNC, remplissez et communiquez le document ci-dessous à un élu SNPNC :**

**Laurent Nicolas (CDG), JP Barra (CDG), Inna Sissoko (ORY), Anne McCarthy (ORY), Julien Jean (LYS), Liliane Macedo (CDG), Virginie Flandre (CDG), Olivier Martinez (CDG), Florian Rouch (TLS), Marie-Laure Maxime (NCE), Christophe Bourdet (CDG), Emmanuel Ruiz (ORY), Soizig Le Garignon (LYS).**

**En 1 minute vous pouvez aussi adhérer sur snpnc.org**

NOM: Base :

Prénom: